



# PROCESS DU CERTIFICAT DEPARTEMENTAL DE STRUCTURATION DES CLUBS



## DISTRICT DU VAR DE FOOTBALL

### SAISON 2023/2024

Afin d'accompagner les clubs dans le processus de structuration, le District du Var déploie pour la troisième saison un outil de diagnostic, d'évaluation et de valorisation à l'échelon Départemental : le Certificat Départemental de Structuration des clubs.

Notre objectif est de vous ACCOMPAGNER ET FORMALISER votre projet club.

#### **Candidature et suivi :**

Voici les différentes étapes pour le traitement des candidatures :

- Retour du fichier au District par mail : [secretariat@var.fff.fr](mailto:secretariat@var.fff.fr) **au plus tard le Jeudi 15 Décembre 2023.**
- Le Conseiller Technique analyse le dossier
- Le Conseiller Technique prend contact avec le club pour une 1<sup>ère</sup> visite.
  - Réunion avec le Président, le référent « Projet Club », le responsable technique, le responsable Foot à Effectif Réduit
  - Formaliser le dossier – présenter les pièces demandées pour constituer le dossier
- Le Conseiller Technique accompagne et évalue le club : visite de suivi et d'évaluation
- Le dossier est soumis à la commission « Structuration des clubs et Labels »
- Le District du Var communique la décision au club
- Si le dossier est validé, une remise d'une dotation sera organisée dans le club ou au District.

#### **Validation du dossier :**

Pour obtenir le Certificat Départemental de Structuration des clubs, le club doit valider les 4 projets :

- Projet Associatif : 10 critères sur 12 dont les 3 incontournables (surlignés en gris)
- Projet Sportif : 8 critères sur 11 dont 4 critères incontournables sur 5 (surlignés en gris)
- Projet Educatif : les 4 critères
- Projet Encadrement et Formation : 4 critères sur 5 dont 2 critères incontournables sur 3 (surlignés en gris)

#### **Pieces à fournir dans la constitution du dossier :**

- Panneau d'informations. Il doit y être afficher : organigramme du club, numéros d'urgence, règlement intérieur, affiche Programme Educatif Fédéral, les affiches sanitaires et de prévention Covid 19
- Tous documents qui illustrent la mise en place de journées portes ouvertes : affiches, Facebook ou site (faire une capture d'écran)
- Les divers outils de promotion mis en place par le club (plaquette, journal, site internet, Facebook). Pour le site internet et Facebook, veuillez faire une capture d'écran.
- Le programme prévisionnel des activités proposées aux jeunes sur la saison : planification des horaires d'entraînements du club, planification annuelle de toutes les catégories (cycle de travail)
- Programme Educatif Fédéral : 4 Fiches « Actions » minimum
- L'organigramme technique du club
- Le plan de formation des éducateurs du club.

#### **Contacts :**

**Ludivine REGNIER (CTD PPF) : 06 08 28 92 25**

**Tito FOKY (CTD DAP) : 06 74 29 29 09**